



Comité Technique Local Val d'Oise du 2 octobre 2017

Compte-rendu des représentants CGT

**Répartition des sièges du CTL depuis les élections du 4 décembre 2014 :
CGT 2 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges, CFDT 1.**

Ordre jour de ce CTL :

- 1 - Approbation des PV de séance des 25 avril et 4 mai 2017
- 2 - Mise en place du centre de contact (pour information)
- 3 – Transfert de la gestion de trois syndicats d'eau et d'assainissement à la trésorerie de Marines au 1^{er} septembre 2017 et d'un syndicat à la trésorerie de Magny (pour avis)
- 4 – Budget de la DDFIP : point d'étape
- 5 – Harmonisation des modules d'horaires variables pour les trésoreries d'Ermont Collectivités, Franconville et Sannois, qui vont fusionner au 1^{er} janvier 2018 (pour information)
- 6 – Report au 1^{er} janvier 2018 de la fusion des trésoreries d'Argenteuil Municipale et de Cormeilles (pour information)
- 7 – Suites de l'Espace de Dialogue (EDD) (pour information)
- 8 – Questions diverses

Argenteuil CFIP

Maintien des vigiles après l'état d'urgence ?

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les syndicats ont dit à la directrice que, la fin de l'état d'urgence impliquant la fin des crédits DG pour le financement des vigiles, il était indispensable de les maintenir.

La direction a répondu que les crédits de la DDFIP permettait de les maintenir avec certitude jusqu'au 31/12/2017, mais qu'après, leur maintien ou non serait examiné à la lumière des crédits qui seront octroyés à la DDFIP du Val d'Oise pour 2018.

Argenteuil Municipale Trésorerie

➤ **Report au 01/01/2018 de la date effective de fusion des trésoreries d'Argenteuil municipale et de Cormeilles en Paris**

Historique :

La direction veut à terme fermer la trésorerie de Cormeilles et la reloger sur Argenteuil avec celle d'Argenteuil Municipale. Lors du CTL du 9 février 2016, la direction avait acté que la partie recouvrement de la trésorerie de Cormeilles serait amenée à rejoindre le SIP d'Argenteuil Extérieur (chose faite) et le service SPL de Cormeilles devait rejoindre la trésorerie Argenteuil Municipale.

Le premier projet, qui consistait à transférer ces deux tréso dans un local au Val d'Argenteuil a capoté (ce projet incluait aussi le transfert de la trésorerie d'Argenteuil Hôpital, mais cela est abandonné aujourd'hui, la

trésorerie d'Argenteuil Hôpital reste en place pour l'instant...). Entre temps, le projet avait été modifié en une installation d'un SPL Argenteuil/Cormeilles dans les locaux de la sous-préfecture (projet avorté). Le projet de la direction aujourd'hui consiste à reloger les SPL d'Argenteuil Municipale et de Cormeilles dans des locaux « dans ou hors des locaux de la mairie d'Argenteuil » (dixit). « Un nouveau schéma d'installation... est actuellement en cours de négociation avec la ville d'Argenteuil et la solution éventuellement retenue devra ultérieurement être soumise à l'accord des services centraux ». La prudence de ces deux phrases, issues des documents préparatoires communiqués aux syndicats pour le Comté Technique Local du 2 octobre 2017, maintient les agents dans l'incertitude.

Lors du CHSCT du 17 octobre 2017, la direction nous a confirmé qu'elle attendait la suite des négociations avec la mairie d'Argenteuil.

Pour la CGT Finances Publiques 95.

- les fusions sont faites sans projet ni argent !

- la fermeture des trésoreries est un recul mettant fin petit à petit au service public. La proximité de ces trésoreries sera confisquée à la population de ces communes, pénalisant, outre les agents des communes et des régies, les habitants les plus modestes.

De plus, la direction ne prend pas en compte les bouleversements organisationnels que peuvent impliquer un changement de résidence pour les agents. Elle affirme que le dérangement sera mineur dans la mesure où seulement quelques kilomètres séparent les structures de leurs nouvelles résidences et qu'elles figurent sur la même ligne de train. Les agents subissent un climat d'attente délétaire car ils ne savent pas quand ni où ils vont partir de leur trésorerie, ou combien de collègues ils vont accueillir et quelle masse de travail cela va leur procurer.

En attendant qu'une solution soit trouvée pour faire venir tous les collègues de la trésorerie de Cormeilles à Argenteuil, l'accueil de la trésorerie de Cormeilles fermera officiellement ses portes le 01/01/2018 mais un « back office » constitué de quelques agents restera sur place. Des agents seront transférés à Argenteuil Municipale (mais pas tous) pour recevoir le public. Possibilité d'accueillir 2 ou 3 agents de Cormeilles... les agents de Cormeilles n'ont pas encore signifié à la Direction s'ils souhaitent ou non suivre la mission, mais leur avis va être pris en compte, nous dit-on.

A suivre...

Conséquences en terme de mutations pour les agents de Cormeilles au 1^{er} janvier 2018, lorsque leur service sera officiellement transféré à Argenteuil Municipale :

D'ici la fin de l'année 2017, la direction va recueillir la préférence de chaque agent : suivre la mission à Argenteuil, rester momentanément à Cormeilles, ou bien changer de service. Les agents seront détachés jusqu'au prochain mouvement de mutations au 01/09/2018.

Les garanties pour les agents sont les suivantes :

Il s'agit d'un transfert des agents de Cormeilles à l'intérieur de la RAN d'Argenteuil. Ces derniers ont la garantie de maintien à résidence, mais comme la résidence de Cormeilles disparaît, cette garantie est valable sur toute la RAN d'Argenteuil.

Il existe plusieurs cas :

- pour les agents souhaitant suivre leur mission à Argenteuil Municipale : ils ont une priorité pour suivre leur mission (ils seront détachés provisoirement à Argenteuil Municipale jusqu'à régularisation de cette situation par le mouvement de mutation local). Selon la direction, la trésorerie Argenteuil SPL aurait la capacité d'accueillir 2 ou 3 agents de Cormeilles dans un premier temps. Le reste suivra plus tard lorsque la question immobilière sera résolue.

- pour les agents souhaitant être provisoirement maintenus à Cormeilles sur le service back office, c'est une sorte de « prolongation », de plusieurs semaines, jusqu'à l'installation définitive dans les futures locaux en cours de négociation. Pour savoir qui restera provisoirement à Cormeilles, rien n'est sûr car le nombre de collègues qui resteront à Cormeilles (et **qui ?** restera) sera décidé par la direction (officiellement, la trésorerie de Cormeilles sera transférée à Argenteuil Municipale au 01/01/2018, l'antenne qui restera à Cormeilles n'aura plus d'existence juridique après cette date). Dixit la directrice : « ce qui devait être fait en septembre 2017 sera fait au 1^{er} janvier 2018, mais nous tiendrons compte au maximum des souhaits des agents ».

- pour les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission à Argenteuil Municipale, ils seront au 01/01/2018 détachés sur un des services de la RAN d'Argenteuil. Puis, quand sera venu le temps des demandes de mutations au printemps pour le 01/09/2018, ils devront : 1) faire une fiche de souhait locale dans le respect de leur mutation nationale, à savoir RAN d'Argenteuil/mission Gestion Publique, c'est-à-dire que leur choix sera réduit à la trésorerie de Bezons SPL ou à celle d'Argenteuil Hôpital ; 2) s'ils le souhaitent, ils pourront

participer au mouvement de mutations nationales au 01/09/2018 en demandant une autre RAN/mission-structure ou la même RAN mais une mission-structure différente.

Pour la CGT, les situations locales au 01/01/2018 devront être examinées au cas par cas par la direction avec humanité. En effet, les agents de Cormeilles n'ont pas demandé la fermeture de leur poste et ils doivent être le moins possible pénalisés par ses conséquences.

Bezons Trésorerie

La situation du poste est critique : une demande d'EDR a été refusée, la fin d'année est difficile, notamment suite à la perte de fichiers de travail due à une panne électrique cet été, et un changement récent de chef de poste.

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les représentants du personnel ont demandé à la directrice ce qu'elle comptait faire.

Réponse : des EDR si nécessaire et surveillance. La direction a acheté des ordinateurs qui serviront à la sauvegarde des fichiers pour éviter ce qui c'est passé cet été à Bezons.

Cergy Cité Administrative

➤ **Réforme du courrier pour favoriser l'affranchissement au tarif de masse**

Le courrier des grands sites du Val d'Oise (CFIP d'Argenteuil, Cergy, Ermont, Saint Leu, Garges) est désormais acheminé puis affranchi au service courrier de la direction (ce service dépend de BIL et est situé à la Cité Administrative).

Lors du CTL du 2 octobre 2017, aux questions de CGT sur les conditions de travail des collègues de BIL Courrier, qui centralisent déjà depuis quelques années le courrier des trésoreries du Val d'Oise, la direction a répondu qu'une colleuse à enveloppes va être acquise très prochainement. Nous avons appelé l'attention de la direction sur les conséquences possibles de l'élévation des cadences de ce service sur la santé des collègues.

Cergy CFIP

➤ **Maintien des vigiles après l'état d'urgence ?**

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les syndicats ont dit à la directrice que, la fin de l'état d'urgence impliquant la fin des crédits DG pour le financement des vigiles, il était indispensable de les maintenir.

La direction a répondu que les crédits de la DDFIP permettait de les maintenir avec certitude jusqu'au 31/12/2017, mais qu'après, leur maintien ou non serait examiné à la lumière des crédits qui seront octroyés à la DDFIP du Val d'Oise pour 2018.

➤ **Prochains déménagements du Montaigne et du Beloise au CFIP de Cergy**

Lors du CTL du 2 octobre 2017, la CGT a posé la question du nombre de places de parking en sous-sol. La direction a répondu qu'elle allait louer des places de parking sous le center commercial des 3 Fontaines.

➤ **Chauffage du CFIP de Cergy**

Lors du CTL du 2 octobre 2017, la CGT a demandé à la directrice si les travaux en cours allaient retarder la mise en chauffe cette année.

La directrice a répondu que les travaux ne retarderaient pas la mise en chauffe et que le chauffage serait mis avant le 15 octobre si nécessaire.

Cormeilles Trésorerie

➤ Report au 01/01/2018 de la date effective de fusion des trésoreries d'Argenteuil municipale et de Cormeilles en Paris

Historique :

La direction veut à terme fermer la trésorerie de Cormeilles et la reloger sur Argenteuil avec celle d'Argenteuil Municipale. Lors du CTL du 9 février 2016, la direction avait acté que la partie recouvrement de la trésorerie de Cormeilles serait amenée à rejoindre le SIP d'Argenteuil Extérieur (chose faite) et le service SPL de Cormeilles devait rejoindre la trésorerie Argenteuil Municipale.

Le premier projet, qui consistait à transférer ces deux tréso dans un local au Val d'Argenteuil a capoté (ce projet incluait aussi le transfert de la trésorerie d'Argenteuil Hôpital, mais cela est abandonné aujourd'hui, la trésorerie d'Argenteuil Hôpital reste en place pour l'instant...). Entre temps, le projet avait été modifié en une installation d'un SPL Argenteuil/Cormeilles dans les locaux de la sous-préfecture (projet avorté). Le projet de la direction aujourd'hui consiste à reloger les SPL d'Argenteuil Municipale et de Cormeilles dans des locaux « dans ou hors des locaux de la mairie d'Argenteuil » (dixit). « Un nouveau schéma d'installation... est actuellement en cours de négociation avec la ville d'Argenteuil et la solution éventuellement retenue devra ultérieurement être soumise à l'accord des services centraux ». La prudence de ces deux phrases, issues des documents préparatoires communiqués aux syndicats pour le Comté Technique Local du 2 octobre 2017, maintient les agents dans l'incertitude.

Lors du CHSCT du 17 octobre 2017, la direction nous a confirmé qu'elle attendait la suite des négociations avec la mairie d'Argenteuil.

Pour la CGT Finances Publiques 95,

- les fusions sont faites sans projet ni argent !

- la fermeture des trésoreries est un recul mettant fin petit à petit au service public. La proximité de ces trésoreries sera confisquée à la population de ces communes, pénalisant, outre les agents des communes et des régions, les habitants les plus modestes.

De plus, la direction ne prend pas en compte les bouleversements organisationnels que peuvent impliquer un changement de résidence pour les agents. Elle affirme que le dérangement sera mineur dans la mesure où seulement quelques kilomètres séparent les structures de leurs nouvelles résidences et qu'elles figurent sur la même ligne de train. Les agents subissent un climat d'attente délétaire car ils ne savent pas quand ni où ils vont partir de leur trésorerie, ou combien de collègues ils vont accueillir et quelle masse de travail cela va leur procurer.

En attendant qu'une solution soit trouvée pour faire venir tous les collègues de la trésorerie de Cormeilles à Argenteuil, l'accueil de la trésorerie de Cormeilles fermera officiellement ses portes le 01/01/2018 mais un « back office » constitué de quelques agents restera sur place. Des agents seront transférés à Argenteuil Municipale (mais pas tous) pour recevoir le public. Possibilité d'accueillir 2 ou 3 agents de Cormeilles... les agents de Cormeilles n'ont pas encore signifié à la Direction s'ils souhaitent ou non suivre la mission, mais leur avis va être pris en compte, nous dit-on.

A suivre...

Conséquences en terme de mutations pour les agents de Cormeilles au 1^{er} janvier 2018, lorsque leur service sera officiellement transféré à Argenteuil Municipale :

D'ici la fin de l'année 2017, la direction va recueillir la préférence de chaque agent : suivre la mission à Argenteuil, rester momentanément à Cormeilles, ou bien changer de service. Les agents seront détachés jusqu'au prochain mouvement de mutations au 01/09/2018.

Les garanties pour les agents sont les suivantes :

Il s'agit d'un transfert des agents de Cormeilles à l'intérieur de la RAN d'Argenteuil. Ces derniers ont la garantie de maintien à résidence, mais comme la résidence de Cormeilles disparaît, cette garantie est valable

sur toute la RAN d'Argenteuil.

Il existe plusieurs cas :

- pour les agents souhaitant suivre leur mission à Argenteuil Municipale : ils ont une priorité pour suivre leur mission (ils seront détachés provisoirement à Argenteuil Municipale jusqu'à régularisation de cette situation par le mouvement de mutation local). Selon la direction, la trésorerie Argenteuil SPL aurait la capacité d'accueillir 2 ou 3 agents de Cormeilles dans un premier temps. Le reste suivra plus tard lorsque la question immobilière sera résolue.

- pour les agents souhaitant être provisoirement maintenus à Cormeilles sur le service back office, c'est une sorte de « prolongation », de plusieurs semaines, jusqu'à l'installation définitive dans les futures locaux en cours de négociation. Pour savoir qui restera provisoirement à Cormeilles, rien n'est sûr car le nombre de collègues qui resteront à Cormeilles (et **qui ?** restera) sera décidé par la direction (officiellement, la trésorerie de Cormeilles sera transférée à Argenteuil Municipale au 01/01/2018, l'antenne qui restera à Cormeilles n'aura plus d'existence juridique après cette date). Dixit la directrice : « *ce qui devait être fait en septembre 2017 sera fait au 1^{er} janvier 2018, mais nous tiendrons compte au maximum des souhaits des agents* ».

- pour les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission à Argenteuil Municipale, ils seront au 01/01/2018 détachés sur un des services de la RAN d'Argenteuil. Puis, quand sera venu le temps des demandes de mutations au printemps pour le 01/09/2018, ils devront : 1) faire une fiche de souhait locale dans le respect de leur mutation nationale, à savoir RAN d'Argenteuil/mission Gestion Publique, c'est-à-dire que leur choix sera réduit à la trésorerie de Bezons SPL ou à celle d'Argenteuil Hôpital ; 2) s'ils le souhaitent, ils pourront participer au mouvement de mutations nationales au 01/09/2018 en demandant une autre RAN/mission-structure ou la même RAN mais une mission-structure différente.

Pour la CGT, les situations locales au 01/01/2018 devront être examinées au cas par cas par la direction avec humanité. En effet, les agents de Cormeilles n'ont pas demandé la fermeture de leur poste et ils doivent être le moins possible pénalisés par ses conséquences.

Ermont CFIP

➤ **Harmonisation à venir des horaires variables des SPL d'Ermont (Franconville-Sannois-Ermont Collectivités)**

Les collègues de l'ex-trésorerie d'Ermont Collectivité ont conservé leur module horaire d'origine (plage fixe du matin de 7h15 à 9h45). Or, l'ensemble des services d'Ermont commence à 7h30. Cela pose un problème pour le gardien du site, dont le contrat est prévu pour une ouverture à 7h30 des services. Il doit donc commencer sa journée 1/4 d'heure plus tôt, ce qui ne lui convient pas, étant donné qu'il le fait bénévolement.

La directrice va faire voter les agents de la trésorerie fusionnée Franconville-Sannois-Ermont Collectivités, comme cela est prévu avant de modifier le règlement intérieur des horaires variables. Le vote va avoir lieu prochainement.

➤ **Projet d'accueil commun : les agents ne comprennent pas**

Lors du CTL du 2 octobre, la CGT a relayé auprès de la DDFIP du 95 la colère des agents d'Ermont quant à ce projet. Nos collègues ne comprennent pas comment il est possible que le même accueil soit compétent pour toutes les missions présentes sur le CFIP, surtout depuis l'arrivée des derniers services recouvrement et des Services Publics Locaux.

La directrice a répondu que le projet était à l'étude, mais qu'un accueil commun à toutes la variété des activités du site se ferait au rez-de-chaussée afin de réguler le flux des usagers dans le bâtiment. La lisibilité des circuits est un des problèmes à résoudre, ainsi que le mode de traitement des usagers. Le groupe de travail mis en place a vocation à réfléchir à la distribution des sollicitations des usagers. La réception sur rendez-vous ne sera pas la panacée, mais elle sera mise en place en fonction de la complexité sociale ou technique des sollicitations, qui devront être triées : quel type de sollicitation (simple, technique, chronophage ?) à traiter par quel vecteur ?

La CGT a insisté sur l'incompréhension des agents qui veulent garder leur spécificité fisca

professionnels ou fisca particuliers. La directrice n'a pas reculé : elle maintien qu'il faut un accueil commun.

A suivre...

➤ **PDR : la fin est-elle proche ?**

Le pôle de traitement des repentis fiscaux (PDR ou STDR) avait été mis en place à Ermont au printemps 2016 pour une durée de deux ans. Que vont devenir les agents de ce service à la fin de leur mission ?

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les représentants du personnel ont posé la question à la directrice.

Réponse : sauf instructions contraires d'ici-là, dès avril 2018, date prévue pour la fin de cette mission, les agents du PDR-STDR, retrouveront leur service et leur mission d'origine, à savoir la brigade patrimoniale d'Ermont (BCPR). Les Dossiers à Fort Enjeu seront transférés en sens inverse de la brigade CSP à la Brigade de Contrôle du Patrimoine et des Revenus.

Garges CFIP

➤ **Maintien des vigiles après l'état d'urgence ?**

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les syndicats ont dit à la directrice que, la fin de l'état d'urgence impliquant la fin des crédits DG pour le financement des vigiles, il était indispensable de les maintenir.

La direction a répondu que les crédits des la DDFIP permettait de les maintenir avec certitude jusqu'au 31/12/2017, mais qu'après, leur maintien ou non serait examiné à la lumière des crédits qui seront octroyés à la DDFIP du Val d'Oise pour 2018.

Marines Trésorerie

➤ **Transfert de la gestion de trois syndicats d'eau et d'assainissement à la trésorerie de Marines au 1^{er} septembre 2017**

La CGT a dit à la direction lors du CTL du 2 octobre 2017 que la trésorerie de Marines est déjà bien surchargée de travail avec de nombreuses communes à gérer.

Réponse de la direction : oui, c'est vrai, mais un adjoint vient d'arriver sur le poste et de nombreuses comptabilités vont basculer un dématérialisé, ce qui donnera un allègement de charges de travail au bout de 2 ou 3 mois.

Vote des syndicats : abstention unanime (CGT, Solidaires, FO, CFDT)

Montmorency Trésorerie

➤ **Ligne téléphonique inaudible**

Suite au bruit rendant impraticables les lignes téléphoniques de la tréso de Montmorency, les représentants du personnel CGT ont demandé à la direction quelles solutions elle comptait adopter.

Réponse de la direction : SFR a été saisi plusieurs fois du problème, on en est à l'interlocuteur de 3ème niveau et aucune solution n'est trouvée. En attendant, La direction va doter la tréso de Montmorency de 5 téléphones portables avec transfert des appels vers ses portables.

Mission Accueil

➤ Des nouvelles de l'EDD Accueil (demandé en 2015 par les collègues)

EDD = Espace De Dialogue

Face aux difficultés rencontrées par les services Accueil, les collègues avaient demandé fin 2015 la mise en place d'un Espace De Dialogue. Cette instance, pilotée par la direction, était censée mettre en place des groupes d'expression et d'échange afin de proposer des pistes d'amélioration. L'EDD s'est réuni au cours de 2016, et depuis... Plus rien !

Lors du CTL du 2 octobre 2017, la direction a fini par déterrer cet EDD à la demande des OS. Résultat des courses (dixit la direction) : *« cet EDD révélait des difficultés que nous connaissions déjà et qui ont été confirmées par le baromètre social de la DGFIP »*. Selon la direction, les mesures actuelles de mise en place du Centre de Contact au 01/01/2018 et de promotion des services en ligne, associées à la future refonte des accueils d'Ermont et Garges et à la mise en place d'un Comité de Pilotage Accueil sont là pour résoudre ces problèmes. Elles permettront de *« faire émerger et mettre en place des choix départementaux de traitement des sollicitations des usagers. »*

Pour la CGT, l'abandon de cet EDD était un très mauvais message envoyé aux agents car c'est le signe que la direction n'a que faire de leur détresse.

Mission SIP : couverture de la DDFIP du Val d'Oise par le Centre de Contact du Mans

➤ Présentation : (extrait de la fiche de la direction fournie aux représentants du personnel au CTL du 2 octobre 2017) :

« L'ouverture au 1^{er} octobre 2017 des centres de contact du Mans et de Pau va permettre d'étendre le périmètre de couverture du dispositif à sept nouvelles directions. Avec les directions précédemment couvertes, ce sont ainsi les usagers particuliers de 22 départements, soit 33 % des foyers fiscaux, qui vont bénéficier de la prise en charge des contacts à distance (téléphone et messagerie électronique) par des services spécialisés bénéficiant d'une installation d'outils de travail spécifiquement dédiés. »

Le but officiel serait de : prendre en charge plus d'appels téléphoniques (actuellement, les SIP ne sont plus en mesure de répondre aux appels téléphoniques), réduire l'accueil physique, assurer la promotion des services en ligne, confier la mission des appels et courriels à une équipe dédiée dotée d'outils efficaces, mieux connaître les motifs de contact (le nouvel outil permettra une « gestion de la relation usager », alors qu'actuellement, dans les SIP, on fait du « batonnage » pour compter les appels) (dixit la directrice). Les agents du CdC auront accès aux applications suivantes : REC, RAR, ILIAD, ADONIS, ICAD, VISU DGFIP. Le CdC du Mans sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. L'utilisateur qui contacte le CDC par téléphone serait mis en relation avec un serveur vocal interactif qui lui permettrait : de consulter les questions/réponses les plus fréquentes ; d'être mis en relation avec le Centre de Prélèvement services compétent si c'est l'objet de l'appel ; d'être mis en relation avec un agent du CdC.

La direction nous vend le projet en disant qu'il vise à soulager les services Accueil et les SIP, qui sont confrontés à des « tensions quant à leurs ressources ». Ce serait donc « dans l'intérêt des SIP et des accueils ». Les SIP du 95 restent compétents pour le suivi des actes de gestion réalisés à son initiative et les documents liés à son action (relances, demandes de renseignements, actes de poursuites...). Les avis de masse (IR et TH) mentionneront le numéro de téléphone du CdC, ainsi que le site Internet impots.gouv.fr à partir d'octobre 2017. La mention de l'adresse courriel du SIP est remplacée par une invitation faite aux usagers à utiliser l'e-contact.

Le périmètre des compétences du CdC présente bien sur le papier, mais attention à la vraie vie : c'est là que les difficultés vont apparaître.

Domaines ne relevant pas de la compétence du CdC et qui reste de la compétence des SIP : demandes de contentieux assiette IDL, (VL, attribution de locaux...), réponse de l'usager suite à démarche du SIP (relances, poursuites...)

Pour la CGT :

- la direction a tellement mis à mal les services Accueil et les SIP par les suppressions d'emplois des dernières années (ce qu'elle appelle par euphémisme les « tensions sur les ressources »), que maintenant, il lui est facile de confier une partie de leurs missions à des services extérieurs au département en soutenant que cela ne peut être que mieux

- le fait que le service téléphonique soit payant n'est pas une nouveauté, mais c'est un recul par rapport à l'ancien système gratuit (est-ce que le service téléphonique aux professionnels est payant ? Non, la preuve que c'est toujours les particuliers qui payent !). La direction affirme que 0,06 €/minute, c'est le même tarif que le Centre Impôt Services et donc ne voit pas où est le problème, au contraire, elle légitimise ce recul ! La CGT est pour l'égalité de traitement et la gratuité du service public.

- les collègues peuvent légitimement être inquiets d'un possible glissement de leurs missions vers des plate-forme d'appels (même si ce sont des collègues qui répondent). Qu'est-ce qu'il va rester des SIP après ?

- les horaires de travail du CdC (8h30-19h) constitue une extension de l'amplitude d'ouverture. Attention à la généralisation de cette extension (le pire en la matière sont les Centre Impôts Services, qui travaillent le samedi !) La CGT est pour donner plus de facilités aux contribuables pour faire leurs démarches administratives aux horaires de bureaux (abaisser le temps de travail à 32 heures, par exemple), que pour étendre les horaires d'ouverture.

Questions de la CGT à la direction du Val d'Oise :

- *Quelles seront les répercussions sur les « emplois du Val d'Oise ?*

Réponse de la direction : il n'y aura pas de mesure ciblée de suppression d'emplois dans le 95...

- *Le CdC sera pourvu de combien d'agents ?*

Réponse de la direction : aujourd'hui, le CdC fonctionne avec 15 agents (il est ouvert depuis 2-3 ans), mais après la mise en place d'octobre 2017, ce sera 45 agents + 2 inspecteurs et 1 IP. Leur formation est en cours (environ 1 semaine selon le parcours de l'agent)

- *Les emplois du CdC seront-ils créés ou ponctionnés sur les autres services de la DGFIP ?*

Réponse de la direction : créés.

- *Quel accompagnement pour le PAS (Prélèvement à la Source) ?*

Réponse de la direction : le DG a souhaité que lorsque le PAS sera mis en place, tous les CdC soient mobilisés sur ce sujet. Les SIP retrouveront la couverture des CdC dès que possible.

- *Pourquoi les collègues en CdC n'auront pas l'application MAJIC ?*

Réponse de la direction : il ne faut pas surcharger leur formation (!!!...)

Ensemble des services de la DDFIP du Val d'Oise

➤ Enième réforme locale de l'affranchissement des courriers

Une note récente de la direction édictait les nouvelles règles d'affranchissement : afin de bénéficier d'un tarif de masse moins cher de la part de la Poste, le courrier des grands sites sera désormais affranchi à la Cité Administrative selon des normes plus strictes (modèles d'enveloppes, collage sans scotch, aucune mention manuscrite...). La boucle est ainsi bouclée, puisque le courrier des Trésoreries est affranchi en centralisé à la DDFIP depuis quelques années. Le problème, c'est que la fermeture des enveloppes sans scotch conduit les agents des différents services à cacheter les enveloppes avec des bâtons de colle, des mouillettes inefficaces ou « à la langue » !

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les représentants CGT ont fait part à la direction de la réticence des agents face à ce recul des conditions de travail : quand vous avez à cacheter des centaines d'enveloppes suite à une campagne de relances, d'AMR ou d'ANV, la mouillette, ce n'est pas possible, et la langue, encore moins !

Réponse de la direction : une machine colleuse de grande capacité vient d'être commandée et sera mise en service prochainement au service courrier centralisé de la Cité Administrative. On ne connaît pas la date de livraison exacte (achat par l'UGAP, donc procédure longue...).

➤ **Arbre de Noël du 6 décembre 2017 à Reuilly**

Lors du CTL du 2 octobre 2017, la CGT a demandé à la directrice d'accorder la journée aux agents accompagnant les enfants qui ont le droit d'assister au spectacle (plus de 2h30 de trajet aller-retour). La direction nous a répondu que les facilités de service seraient attribuées en fonction des cas (réintégration des heures de pointage).

Faites-nous remonter les difficultés rencontrées sur : cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr

➤ **Renouvellement d'un même vacataire 3 fois de suite**

La CGT a demandé à la directrice si elle trouvait normal que le fils d'un cadre supérieur de la DDFIP ait été embauché 3 fois de suite en été au CFIP de Cergy en tant que vacataire, alors que la pratique générale est de changer de vacataire chaque année.

La directrice a répondu qu'elle allait se renseigner, mais qu'a priori, elle ne trouvait pas cela normal.

➤ **Réserve électorale**

La directrice a récemment fait parvenir aux agents du Val d'Oise un message par lequel elle leur demandait de respecter une réserve électorale pendant les élections sénatoriales de septembre dernier.

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les représentants CGT lui ont demandé de préciser ce qui était, selon elle, autorisé ou interdit à cette occasion.

La directrice a répondu que pour les agents qui sont élus locaux et qui « coupent des rubans » (inaugurations officielles), ils ne devaient pas invoquer leur qualité d'agent des finances publiques. Pour les collègues qui ne sont pas des élus, ils ne doivent pas participer à des réunions en tant qu'agent des finances publiques.

Rien de nouveau sous le soleil de la réserve professionnelle...

➤ **Chauffage des sites de la DDFIP du Val d'Oise (tous les CFIP et trésoreries)**

Lors du CTL du 2 octobre 2017, les représentants CGT ont demandé à la directrice quand le chauffage serait mis, tout en rappelant les épisodes de très grande fraîcheur de l'automne dernier.

La directrice a répondu que le chauffage serait mis avant le 15 octobre si nécessaire.